

L'inscription chame de Bien-Hoa

Antoine Cabaton

Cabaton Antoine, . L'inscription chame de Bien-Hoa. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 4, 1904. pp. 687-690.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

L'INSCRIPTION CHAME DE BIEN-HOA

PAR M. ANTOINE CABATON

Ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient

Dans la pagode annamite de Bùu-son, située au village de Binh-trưoc, hameau de Binh-thanh, canton de Phưoc-vinh Thưong, à 800 mètres N.-O. de l'Inspection de Bièn-hoà, et à 26 kilomètres de Saigon, se voit une curieuse inscription chame gravée sur une stèle semi-elliptique de 85 centimètres de hauteur, qui fait corps avec une statue de Viṣṇu, haute de 1 m 50 (1). Elle comprend neuf lignes d'écriture inégales, dont la première a 32 centimètres et l'avant-dernière (le texte de la neuvième s'arrête au milieu de la stèle) 65 centimètres de longueur. Les caractères hauts de 30 à 33 millimètres, profonds de 2 environ, sont réguliers, bien tracés, et par leur forme rappellent ceux de l'inscription de Ben-Lang, datée de 1358 çaka, dont Bergaigne a donné trois fragments en fac-similé (2).

Notre inscription, connue de M. Aymonier qui l'a transcrite et traduite partiellement (3), est rédigée en cham mêlé de mots sanscrits où l'on remarque ces redoublements de consonnes déjà relevés par Bergaigne.

Plusieurs graphies intéressantes, qui se sont conservées dans l'écriture chame actuelle, méritent une mention. Les mots ငါးဗိဒ္ဓိ *Nauk* et ငါးဗိဒ္ဓိ *Glaun*, par exemple, s'y transcriraient signe pour signe ငါးဗိဒ္ဓိ et ငါးဗိဒ္ဓိ, à cette différence près que le virāma, autrefois suscrit, est maintenant une ligne à peu près verticale partant de l'extrémité droite du caractère qu'il affecte. Il en est de même du mot ငါးဗိဒ္ဓိ *yān* écrit avec la semi-voyelle, la longue et l'anunāsika ;

il serait exactement figuré aujourd'hui par ငါးဗိဒ္ဓိ. Enfin le croissant qui surmonte certaines lettres est le signe actuel, qu'avec M. Finot je note dans ma transcription par une tilde, bien que les Chams lui substituent souvent la nasale gutturale affectée de virāma.

(1) Voir *B. E. F. E.-O.*, 1, 18.

(2) *L'ancien royaume de Campā, dans l'Indo-Chine, d'après les inscriptions.* (Journal Asiatique, janvier 1888, pp. 18-19).

(3) *Première étude sur les inscriptions chames* (Journal Asiatique, janvier-février 1891, pp. 7 et 84-85).

La date qui, par malheur, est la partie la plus endommagée de l'inscription, est, de plus, douteuse. Exprimée à la fois à l'aide de nombres et de termes figurés insolites, aucune donnée de la semaine) ne permet de la lisons (1), elle est cependant acceptable, tant pour la grande ressemblance graphique de notre inscription avec celle de 1358 qu'en raison des faits historiques énoncés.

Il y est en effet question d'un prince du nom de Nāuk Glaun Vijaya, Jaya Simha-

accessoire (éclipse ou jour précis. Telle que nous la dant acceptable, tant blanche graphique de avec celle de 1358 qu'en raison des énoncés.

effet question nom de Nāuk fils de Cṛī varman V,

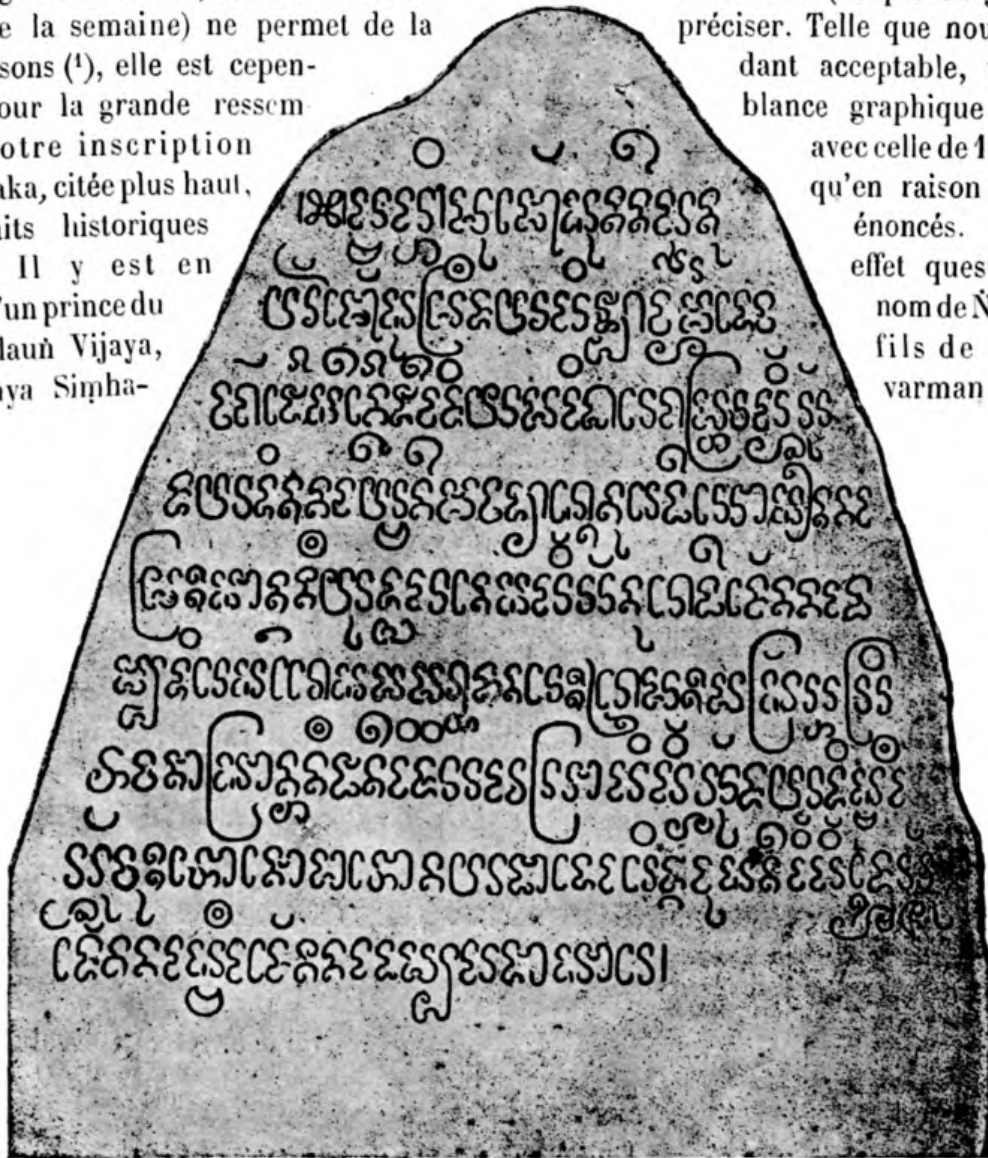


FIG. 6. — INSCRIPTION DE BIÈN-HOA.

roi à qui l'on peut attribuer, outre l'inscription de la montagne de Ben-Lang, les fragments de Binh-Đinh (2). Nāuk Glaun Vijaya, vainqueur des Annamites, s'empare d'un royaume appelé Braḥ Kānda ; il remporte de nombreuses victoires, revient au Champa, érige une statue de Viṣṇu et affecte le butin pris sur les Kbmèrs à des fondations pieuses. L'inscription datée de 1441

(1) 1363 ou 1383 çaka.

(2) Aymonier, *loc. laud.*, pp. 82-83.

(ou 1461) A. D., précède de peu d'années la prise de la capitale chame (1446 A. D.) ou la destruction totale du Champa survenue l'an 1471 de notre ère.

Au point de vue géographique, notre épigraphe ajoute aux noms bien connus de Kvīr (Cambodge) et de Yvan (Annam), celui d'un certain nagara Braḥ Kānda, dans lequel M. Aymonier incline, mais sans motif plausible, à retrouver le nom original du Tchan-la (1).

Enfin l'érection de ce curieux monument est un témoignage de plus en faveur de l'existence d'un culte distinct rendu à Viṣṇu dans l'ancien royaume de Champa.

Ajoutons que notre inscription pourrait même offrir un intérêt d'ordre psychologique et passablement ironique, celui-là: ce pompeux chant de triomphe est un chant du cygne. Vingt ans après — et peut-être moins, si nous admettons la date de 1383 çaka — les Chams à jamais vaincus passaient sous l'âpre joug des Annamites, qui aujourd'hui encore leur inspire cette plainte désolée :

*duiṣṣak sâ bāḥ nōgar anōk yuon paḍar cam yāu kabav ;
anōk cam baṣaiḥ adhiā boṇ iā mota yuā yuon paḍar !*

« Honte de notre pays ! Le fils de l'Annamite commande aux Chams comme aux buffles. Entre les fils des Chams, le premier des prêtres dévore ses larmes, parce que l'Annamite lui donne des ordres ! ».

TEXTE

(1) | svasti | pu pō ku nan sūnnu (2) yān pō ku Çrī Jaya Siṅhavarmanmadeva (3) uraṅ Ṇauk glauṅ vijaya paripāla rāṣṭra sei tmū (4) jaya di nagara Yvan ma udyāṇna gulāc tok nagara (5) Braḥ Kānda nī yuddha aneka sei tmū gulāc jē nagara Ca(6)mpa di çaka loka saṣṭārthānalaḥ ṇdapaḥ pakrāttha (?) Tri(7) bhavanākṛānta nī ṇan vijitta sa trā si sei tmū jaya di Kvīr (8) tmū vuḥ bhogopabhoga yathā deva liṅga vukān rei sei jmai tmū (9) jē nagara Kvīr jē nagara Cāmpa sadākāla.

TRADUCTION

« Le fils de Çrī Jaya Siṅhavarman, Ṇauk Glauṅ Vijaya, protège le royaume. Il a vaincu (2) le royaume annamite. Il est parti (en campagne) et est revenu (3) prendre ce nagara Braḥ Kānda. Il a gagné de nombreuses batailles et est revenu au royaume de Champa en (l'année de l'ère) çaka (désignée par) mondes, soixante

(1). *Nouvelles observations sur le Founan* (Journal Asiatique, septembre-octobre 1903, p. 340, n. 1).

(2) *tmū* = *tamoṇ* « usage, jouissance, possession ; fortuné, propice, favorable ».

(3) *gulāc* = *gulaē* (bahn. *glec*) « tourner, retourner, revenir ».

(ou huit), trois, roseau (ou feu) ⁽¹⁾. Il a édifié pieusement ⁽²⁾ ce Tribhuvanākrānta avec le butin ⁽³⁾ qu'il avait conquis sur les Khmers. Il l'a donné ⁽⁴⁾ comme possession à différents dieux et liṅgas et il s'abstient à jamais d'en jouir, soit dans le nagara khmèr, soit dans le nagara cham. »

Note additionnelle. — La transcription de l'inscription de Bien-hoà, publiée ci-dessus, avait été faite sur un estampage très fatigué. Depuis, M. Aymonier a bien voulu me communiquer de nouveaux estampages, dus à la bienveillance de M. Rodier, lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, et très habilement exécutés. M. Aymonier venait, lui aussi, de traduire cette inscription : nos lectures confrontées se trouvèrent d'accord, sauf pour la date qu'il propose de lire :

loka-aṣṭa-ardha-anala = 1282 çaka.

La correction paraît acceptable ; elle rapproche davantage de la vérité historique la date de notre document en la reportant à une époque où le Champa gardait encore quelque prestige ⁽⁵⁾.

(1) 1363 (ou 1383). — *Saṣṭa* (pour *ṣaṣṭi*) = 60, est incorrect et inaccoutumé, car on emploie dans les dates non les dizaines, ou les centaines, mais les unités seulement. On pourrait lire *aṣṭa* = 8, l'*a* initial étant presque identique à *s* (*a* ḤṢ, *s* ḤṢ) et l'on obtiendrait alors la date de 1383, mais historiquement 1363 convient mieux. *Nala* ou *anala* est inconnu comme symbole numérique, mais ne peut évidemment être que 1.

(2) Je traduis faute de mieux *ṇdapaḥ* par le mot *tapah* « œuvre pie, acte de piété » de la langue moderne = skr. *tapas*, et je suppose que *pakrāṭtha* = skr. *prakṛta*, sans perdre de vue ce que cette interprétation a de conjectural.

(3) ? *vijita*.

(4) *vuḥ* = *buḥ* « donner, confier, remettre ». Ex. : *buḥ kā ÷ei jō* « il le conserva au service du prince ».

(5) [Je prends la liberté de proposer une troisième interprétation. La date me semble devoir se lire : *loka aṣṭārdhānalaḥ ṇrapaḥ* = 1343 (*ṇrapaḥ* = *nṛpaḥ* = *rājā* = *somaḥ* = 1). Je reviendrai prochainement sur cette question en étudiant quelques autres inscriptions du même personnage. — L. FINOT].